



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2018

n°24-2018

CANDIDATURE AU CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE (CCN)

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **LUNDI 23 AVRIL 2018 à 16 heures** à **SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 avril 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE
Mme Florence MAZIER
M. André DENOT
M. Jean-Claude BRAUD
M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseillère régionale, 1^{ère} vice-présidente du SMPH,
Conseillère régionale
Conseiller départemental, Président du SMPH
Conseiller départemental, 4^{ème} vice-président du SMPH
Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo, 2^{ème} vice-
président du SMPH,
Maire de Saint-Lô, 3^{ème} vice-président du SMPH
Conseillère municipale de Saint-Lô

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Gilles QUINQUENEL
M. Jean-Manuel COUSIN
(pouvoir à Mme Florence MAZIER)
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE
(pouvoir à M. Jean-Claude BRAUD)

Président de Saint-Lô Agglo
Conseiller régional

Conseiller départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du bureau du conseil des chevaux de Normandie de valider le principe de l'entrée du SMPH au sociétariat du Conseil des Chevaux de Normandie, comme membre votant, au sein du collège 5 – site structurant de la filière équine en Normandie ;

Vu la réponse favorable à l'adhésion du SM Pôle hippique ;

Vu la modification des statuts permettant notamment l'admission de nouveaux membres ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

- entérine l'adhésion du SM Pôle hippique au Conseil des Chevaux de Normandie (CCN) ;
- se prononce en faveur de la candidature du SM Pôle hippique au bureau du conseil des chevaux de Normandie
- désigne, en tant que représentant du pôle hippique, M. Yann ADAM, pour siéger au bureau du CCN.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

